

2327W904

Projet d'implantation d'une usine
Hong-kongaise, Unitek, à Sainte-Livrade.

(13 pièces)

CONSEIL GÉNÉRAL
DE
LOT-ET-GARONNE

Ref : C.C / C.L

Objet : Implantation Usine Hong-Kong

Agen, le 8 JANVIER 1976

Monsieur Charles DE SACQUERAY
VICE-PRESIDENT du CONSEIL GENERAL
MAIRE de

47110 - SAINTE-LIVRADE-sur-LOT

à

Monsieur le Docteur DAOULAS
MEDECIN du CENTRE D'ACCUEIL

47110 - SAINTE-LIVRADE-sur-LOT

Cher Ami ,

Faisant suite à notre conversation du Lundi 5 Janvier, j'ai l'honneur de vous confirmer qu'à la suite de la demande émanant d'une firme de Hong-Kong pour une implantation d'une usine à Sainte-Livrade afin de faire travailler des réfugiés venant du Viet-Nam, La Commune de Sainte-Livrade est tout à fait d'accord pour étudier toutes les possibilités de création de cette industrie .

Je vous demande donc de bien vouloir confirmer à Monsieur DUQUIN qui a bien voulu vous faire part de cette proposition que je me tiens à sa disposition pour organiser une rencontre afin d'analyser cette affaire et de donner éventuellement une suite favorable .

Je me tiens à votre entière disposition pour suivre avec vous l'évolution de cette affaire .

En vous remerciant pour le dévouement que vous apportez à résoudre les problèmes touchant le Centre d'Accueil, je vous prie de croire, Cher Ami, à l'assurance de mes sentiments les plus distingués .

Le Maire ,

Conseiller Général

CHARLES DE SACQUERAY

Vice-Président du Conseil Général
Président de la Commission des Finances
Maire de Sainte-Livrade-s/Lot



Eviction de 500 enfants

La Société UNITEX (chemises, tricots) envisage l'implantation à St-Livres (cité) d'une usine visant au départ 300 enfants. puis 500 - cette proposition est subordonnée à l'arrivée de réfugiés du Vietnam - Le Maire envisage de déplacer la zone industrielle de St-Livres (il faut 2 hectares) pour mixer les deux. Le fait a saisi l'avis de ce projet - pas de refus au 9/Janvier - à l'échelon local chacun y est favorable - mais peut être subordonné à la question de savoir si on évacue au profit des Réfugiés Vietnamiens - St-Jean en mission jusqu'au 12 - Rapports ne sont rien.

Un industriel de Hong-Kong envisage d'implanter une usine textile à Sainte-Livrade (Lot-et-Garonne) pour y employer les réfugiés indochinois

SAINTE-LIVRADE est la capitale européenne de tous les réfugiés indochinois. Sa pagode, unique en Europe, est, chaque année, au mois d'août, le point de ralliement des familles sud-vietnamiennes qui, après avoir transité par le centre d'accueil lot-et-garonnais, se sont éparpillées aux quatre coins de France, là où il y avait du travail et des postes disponibles. Au centre, il ne reste plus qu'une centaine de personnes âgées, des femmes pour la plupart, veuves, et un peu moins de deux cents réfugiés des années 1950 et leurs enfants.

On peut considérer que ceux-là sont définitivement fixés dans cette commune par où, en vingt ans, passèrent plus de trois mille Asiatiques, arrachés à leur pays d'origine.

Les gosses ont l'accent du terroir. Ils fréquentent l'école du village. Les vieux, au visage racorni, ne parlent pas tous français, mais ils vieillissent paisiblement entre eux, avec leurs habitudes. Toujours étonnés de voir leurs enfants ou leurs petits-enfants s'intégrer sans difficultés apparentes, mais assez satisfaits, au demeurant, d'avoir pu reconstituer à l'intérieur du Centre d'accueil un milieu comparable à celui dans lequel ils avaient vécu là-bas.

L'autel des ancêtres, hérissé de bâtonnets d'encens, trône dans chaque appartement. A la porte du centre, un jardinier habile fait pousser sous des serres tous les produits exotiques que les Indochinois incorporent à leurs menus quotidiens.

Le village a accueilli sans difficulté cette population. La curiosité du début s'est complètement estompée. Et bien qu'il relève encore de la seule administration du ministère des armées, le Centre d'accueil vit désormais comme n'importe quel quartier de la commune de Sainte-Livrade. C'est le quartier du Moulin-du-Lot.

La résorption du centre

Après les événements du mois d'août qui survinrent dans la commune voisine de Bias où

sont hébergés des Français musulmans, et à Saint-Maurice-l'Ardoise, un autre camp de karkis, le gouvernement décida qu'il convenait de hâter l'intégration définitive de ces populations réfugiées, de rayer de la carte les centres d'accueil.

A Sainte-Livrade, il y a belle lurette que le maire, M. Charles de Cacqueray, et les responsables du centre réclamaient cette solution.

Un projet existe d'ailleurs qui prévoit la municipalisation du centre, sa démolition et la reconstruction, sur le terrain, d'une résidence H.L.M. où les logements convertibles par la suite tiendraient compte du mode de vie des futurs occupants vietnamiens.

Mais tout, aujourd'hui, se trouve être remis en question par une proposition récente du plus haut intérêt, aussi bien pour la population autochtone et indochinoise de Sainte-Livrade, que pour un nombre relativement important de nouveaux réfugiés, victimes de la chute de Saïgon, dont le sort n'a pas encore été fixé.

On vient, en effet, d'envisager, en haut lieu, l'implantation dans la commune lot-et-garonnaise, d'une filiale d'une usine de textiles de Hong-kong pouvant, dans un premier temps, occuper trois cents personnes, et être élargie par la suite. La sonnerie, puis cinq cents et peut-être davantage de tricots en jersey par la firme Unitex nécessite de préférence une main-d'œuvre asiatique.

« Faire quelque chose »

C'est ainsi, en tout cas, que l'idée de cette lointaine décentralisation — assez contradictoire, il faut en convenir, par rapport à certaines démarches européennes ayant abouti à la création d'industries en Chine nationaliste (1) — a été présentée par M. Duquin, conseiller commercial de l'ambassade de France à Hong-kong. M. Duquin, haut fonctionnaire diplômé de l'E.N.A., est Eurasien, fils de réfugiés indochinois. Sainte-Livrade a accueilli des membres de sa famille, et c'est

en visitant le centre lot-et-garonnais, au mois de juillet dernier, qu'il s'ouvrit au docteur Yan Doualas, médecin de la colonie vietnamienne, de son projet « de faire quelque chose pour ces réfugiés. »

En novembre dernier, après des contacts avec le commerçant chinois de Hong-kong, propriétaire de la firme Unitex, M. Duquin faisait, au docteur Doualas et au maire de Sainte-Livrade, la proposition que l'on sait.

Des emplois pour Européens et Asiatiques

Pour l'heure, rien n'est encore décidé, mais la préfecture, M. Bordenave, président du Conseil général, M. de Cacqueray, son vice-président, maire de Sainte-Livrade, font le nécessaire auprès de la D.A.T.A.R. pour que cette réalisation puisse voir le jour. Rapidement. Naturellement, les élus locaux pensent aux avantages qu'elle offrira aux réfugiés, mais ils font en sorte que les habitants de la commune d'accueil puissent également en bénéficier. L'idéal étant que les emplois soient répartis par moitié entre les Livradais et leurs « hôtes » asiatiques.

D'expérience, on sait que l'amalgame des deux communautés ne devrait pas poser de problème. Une usine de chaussures implantée à proximité du centre (malheureusement, elle connaît actuellement des difficultés au niveau des débouchés) a tourné très normalement pendant plusieurs années.

Et le docteur Doualas de préciser à chaque fois que quel qu'un oserait en sa présence soulever d'éventuels problèmes d'intégration :

« Sur les vingt-cinq mariages célébrés en moyenne chaque année à l'intérieur du centre, il y en a vingt qui sont mixtes... »

Hubert Barat.

(1) En raison du coût de la main-d'œuvre, l'usine ouest-allemande de Rollefex est l'une des entreprises européennes qui ont implanté en Chine nationaliste des unités de fabrication ou de montage.

Sainte-Livrade le 16 Janvier 1976

Docteur Yann DAOULAS

Monsieur,

Ainsi que vous le savez, le journal "SUD-OUEST" daté du 14/1/76 a cru devoir faire état, en bonne place, d'un projet industriel intéressant la région du villeneuvois, plus particulièrement le canton de Sainte-Livrade.

Cet Article de presse, au demeurant mal écrit et fortement entaché d'inexactitudes, risque d'avoir des conséquences très graves pour l'implantation envisagée: Celle-ci pourrait, en effet, ne plus voir le jour.

Sans entrer dans le détail, cette opération est rendue plus délicate à mener dans la mesure où la compétition à l'intérieur comme à l'extérieur du pays est vive, et que son succès dépend, pour une bonne part, de la discrétion de ceux qui ont intérêt à ce que l'Aquitaine soit sa terre d'élection.

Dés lors, on peut s'étonner de ce que le journal "SUD-OUEST" puisse préférer le sensationnel à l'efficacité au mépris des retombées négatives préjudiciables en cette période de difficulté économique qui frappe durement notre région.

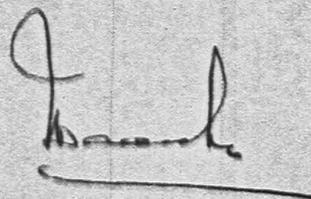
En refusant de suivre le même cheminement et en taisant ce pour quoi nous travaillons, "LA DEPECHE" a fait une fois de plus oeuvre utile, montrant par la même son objectivité et son souci de participation à l'éventuel succès qu'on ne peut que souhaiter.

Ce n'est pas la première fois que je remarque que cette attitude dictée par votre conscience professionnelle, je puis vous assurer qu'en cette circonstance particulière elle prend une valeur considérable, je tiens à en porter témoignage et vous exprimer à titre personnel mon entière gratitude.

Dés lors que vous avez agi avec compréhension, au risque d'ailleurs de vous exposer à la critique, il est naturel que les modestes artisans que nous sommes sachent s'en souvenir le moment venu et vous assurent en toute priorité de ce qui pourra être.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Monsieur DARDINIER
"LA DEPECHE DU MIDI"
VILLENEUVE SUR LOT- 47



Une usine chinoise à Sainte-Livrade (47) pour les réfugiés du Viet-nam ?

DEPUIS la chute de Dien Bien Phu jusqu'à celle de Saigon, Sainte-Livrade a été pendant vingt ans le centre d'accueil des réfugiés de l'Indochine. De là, certains se sont éparpillés en France; d'autres se sont établis autour de la pagode, unique en Europe. Sans renier leurs traditions, la plupart d'entre eux se sont adaptés à leur nouvelle vie.

Grâce aux contacts familiaux que des réfugiés maintiennent avec l'Asie, un industriel chinois de Hong-Kong serait sur le point de « décentraliser » dans la cité lot-et-garonnaise son usine de fabrication de tricots.

Dans un premier temps, cette implantation pourrait fournir trois cents emplois aux réfugiés indochinois. Il n'est pas exclu qu'ultérieurement les « autochtones » de Sainte-Livrade y trouvent aussi du travail.

(VOIR EN DERNIERE PAGE.)

Sainte-Livrade-sur-Lot

Réponse du maire à propos d'une implantation industrielle : « Je n'ai rien de précis »

En réponse à une lettre ouverte parue dans « La presse » du 15 janvier (« La Dépêche ») de M. Samuel, conseiller, au maire, lui emendant de réunir la commission économique municipale pour examiner les dossiers de l'industriel qui veut s'installer dans la région, M. le maire nous prie de bien vouloir insérer la réponse qu'il a adressée à M. Samuel à ce sujet :

« J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 12 janvier, ans laquelle vous me demandez de bien vouloir réunir la commission économique municipale pour examiner les dossiers de l'industriel qui veut s'installer en France et éventuellement à Sainte-Livrade.

Pour l'instant, je ne puis donner une suite favorable à votre demande n'ayant rien de précis en ma possession.

Croyez que je ne manquerai pas de saisir le conseil municipal pour l'informer d'une implantation de cette nature au cas où cette demande serait confirmée.

Dans cette attente, je vous prie

de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les plus distingués.— Le maire : Charles de CACQUERAY.

A.c.v.g. — L'assemblée générale des A.c.v.g. se tiendra dimanche 1er février salle de la mairie, à Sainte-Livrade, à 10 heures. Présence obligatoire, renouvellement du bureau, cotisation 1976, congés 1976, questions diverses.

Pétanque. — La société de pétanque de Sainte-Livrade invite tous ses adhérents à l'assemblée générale qui se tiendra le dimanche 18 janvier à 9 h 30 précises à la mairie de Sainte-Livrade.

Ordre du jour : Compte rendu moral et compte rendu financier de l'année écoulée, renouvellement et élection du nouveau bureau questions diverses.

Saint-Sylvestre

DEPECHE du 11/12 - 16/1/76
Jeu de société. — Il sera organisé par l'école de Saint-Aignan, ce samedi, à 21 heures, à l'ancienne mairie.

SUD-OUEST - 14-1-76

LE CONSEILLER COMMERCIAL DE FRANCE

A HONG KONG
10048 GAMMON HOUSE
12 HARBOUR FRONT
4505-7 HANG SENG BANK BUILDING
77 DES VOEUX ROAD, CENTRAL
G. P. O. BOX No. 2421
TELEGR. "COMATTA - HONGKONG"
TELEPHONE No. H-222141 (3 LINES)
TELEX 83331 ECOFR HX

HONG KONG le 1er Mars 1976

Monsieur DE CACQUERAY
Maire de Sainte Livrade
47 - SAINTE LIVRADE

No. 572
GD/mfy

Monsieur le Maire,

Je tiens à vous remercier infiniment de votre accueil et de celui que vous avez réservé à MM. CHENG et PFOHE.

Ce que vous avez fait montre à l'envi ce que peut faire une petite commune lorsqu'elle est aidée par l'administration et par les corps consulaires et surtout lorsque sa municipalité est intéressée à se montrer dynamique. M. CHENG vient de rentrer à Hong Kong et doit dans les prochains jours étudier la possibilité d'une implantation d'usine à Sainte Livrade de concert avec son partenaire allemand ; je reste bien entendu très attentif à l'évolution de cette étude. Vous en connaissez probablement les données : M. PFOHE qui paye ses ouvriers à Lünebourg deux fois plus que s'il les payait à Sainte Livrade est à 120 % intéressé par le projet. M. CHENG qui rémunère ses ouvriers 3,5 fois moins à Hong Kong que s'il les rémunérait chez nous est plus réticent. Ceci étant, l'accueil qu'il a reçu a été si favorablement ressenti qu'il fera tout son possible pour être convaincu par son partenaire allemand. Je compte travailler très rapidement sur un problème qui peut-être dépasse vos compétences mais qui pourrait intéresser la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lot et Garonne, celui de la liberté d'importation des tissus de jersey pour la confection en Lot et Garonne. J'envisage de me mettre en rapport non seulement avec la D.A.T.A.R. mais surtout avec M. MORAUX au Ministère de l'Industrie.

Quoi qu'il advienne de ce projet, celui-ci a constitué une expérience que je crois intéressante non seulement pour votre commune mais encore pour le Département. Les Autorités Françaises et Consulaires sont désormais sensibilisées à la possibilité de fournir du travail à nos compatriotes en attirant des investissements étrangers. Déjà un autre industriel de Hong Kong ayant une usine ici et une autre en Corée et voyant bloquées ses possibilités d'exportation au Royaume Uni m'a consulté pour un projet presque identique (confection de vêtements masculins). D'autre part je pense qu'il serait opportun que nous approfondissions nos relations avec M. PFOHE afin qu'il nous aide à faire la publicité du Lot et Garonne auprès des industriels de la région de Hambourg.

Je vous prie d'agrèer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments dévoués et les meilleurs.

GEORGES DUQUIN
CONSEILLER COMMERCIAL

LE CONSEILLER COMMERCIAL DE FRANCE

A HONG KONG
1504-5 CAMMER HOUSE
12 HARTSTUYT ROAD
~~1505-7 HANG SENG BANK BUILDING~~
~~47 DES VORUX ROAD, CENTRAL~~
G. P. O. BOX No. 2421
TELEGR. "COMATTA-HONGKONG"
TELEPHONE No. H-222141 (3 LINES)
TELEX 83331 ECOFR HX

HONG KONG le 8 Mars 1976

Docteur Yann DAOULAS
Centre d'Hébergement des Réfugiés
d'Indochine

47 - SAINTE LIVRADE

No. 654
GD/mfy

Très Cher Ami,

La réception réservée à MM. CHENG, PFOHE et moi-même a été magnifique. Tout a été parfait, non seulement dans l'opération relations publiques mais aussi dans le dossier réalisé par la Chambre de Commerce.

Nous savons tous que rien de cela n'aurait pu être réalisé sans vous. Connaissant bien mon pays, je conçois aisément les difficultés que vous avez rencontrées et finalement surmontées. Laissez-moi vous exprimer ma reconnaissance et mon admiration pour l'énergie dont vous avez fait preuve.

Tout va très vite à Hong Kong. Dès son retour, M. CHENG a demandé à son staff de faire l'étude d'implantation sur la base des renseignements qu'il avait recueillis. Cette étude a été négative pour les quatre motifs suivants :

1°) Coût excessif de la main d'oeuvre : le coût horaire de l'ouvrière lot-et-garonnais est 3,5 fois supérieur à celui qui est enregistré à Hong Kong mais surtout, et paradoxalement, à celui qui a été noté dans le Sud des Etats Unis. Or, l'élément coût est absolument fondamental dans un secteur qui n'est pas le prêt-à-porter (travail sur petites séries) et qui consiste en une production de masse. Il ne permet donc pas d'envisager une exportation sérieuse, ce qui reste l'objectif essentiel d'Unitex en dépit de l'intérêt qu'il porte au marché français.

2°) Faiblesse des ressources en main d'oeuvre : l'arrondissement de Villeneuve ne permet pas une flexibilité d'embauche suffisante compte tenu de son potentiel de main d'oeuvre et des besoins d'Unitex qui, comme vous le savez, pouvaient aller jusqu'à 400 personnes de sexe féminin. Peut-être ce fut une erreur de ma part d'orienter Unitex sur mon pays au lieu de l'envoyer dans les Vosges par exemple, ou à Toulouse. Quoi qu'il en soit, il faut bien reconnaître qu'une usine de 400 ouvrières est une sorte de monstre dans notre arrondissement.

.../...

A. Dussanet

Sainte-Livrade le 29 Mars 1976.

Cher Monsieur,

Vous voudrez bien trouver comme convenu la photo-copie de la lettre de Georges DUQUIN annonçant l'échec du projet UNITEX pour le Lot et Garonne, en réalité pour la FRANCE.

Dès que la notification m'est parvenue, j'ai appelé M. FROE à LUNEBOURG afin d'en prendre la température. J'ai trouvé M. PFOEH très déçu de la décision négative prise par l'industriel chinois et ceci, je le crois, pour deux raisons: Le P.D.G. allemand estimait que la FRANCE pouvait utilement servir de relais dans le cadre de la C.E.E entre la CHINE-HONG-KONG et l'ALLEMAGNE dont il semble être le promoteur le plus important en textile. La deuxième raison revêt un aspect plus politique: Dans le cadre de ses convictions, je me suis parfaitement rendu compte que M. PFOEH souhaitait une union sur le plan économique entre l'ALLEMAGNE et la FRANCE, il a souvent répété au cours des moments que nous avons pu passer ensemble qu'il était "essentiel pour le monde occidental que des liens économiques étroits soient liés entre nos deux pays" afin de faire échec aux menaces qui planent sur le monde en raison de l'existence des deux blocs qui selon lui sont un danger pour la paix mondiale. Il ne faut pas oublier que M. PFOEH qui faisait partie de l'AFRIKA KORPS a servi sous les ordres du Maréchal ROMMEL et qu'il a été fait prisonnier au cours de la campagne d'EL ALAMEIN, ayant connu les camps américains, ce qui était préférable, dit-il aux camps russes. Il est manifestement très sensibilisé par ce qu'il a pu vivre pendant cette période à laquelle il faut incontestablement ajouter les difficultés qu'il a eu à affronter en raison de la proximité de son usine de la Prusse Orientale.

Bref, cela signifie que M. PFOEH tout en donnant acte de la réponse négative de M. CHENG ne renonce pas, en ce qui le concerne à une implantation en FRANCE, particulièrement en Lot et Garonne, région qui le séduit. Nul ne peut, pour le moment, savoir ce que pourrait être cette éventuelle implantation. Mais ce qui m'est apparu essentiel était qu'il existait une tentation chez cet industriel et qu'il ne fallait pas la laisser sans réponse. C'est ce qu'avait écrit DUQUIN à M. de CACQUERAY, je crois que vous êtes en possession de cette lettre. J'ai donc écrit à M. PFOEH pour lui signaler que nous restions dynamiques et mobilisés. J'en ai profité pour lui signaler discrètement que le fil conducteur restait la DATAR et que M. MEYER regrettait de ne pas l'avoir rencontré ainsi que M. CHENG. Il y a là une faute technique de DUQUIN, à moins que l'industriel Chinois n'avait déjà pris sa décision sur place, et je me demande finalement si tel n'a pas été le cas.

Les raisons de non implantation invoquées ne m'ont pas convaincu, M. CHENG est certainement un industriel trop avisé pour ne les avoir pas connues avant son départ pour la FRANCE, il pouvait s'épargner un voyage, ceci est particulièrement vrai pour le prix de la main-d'oeuvre.

Quant au manque de flexibilité d'embauche suffisante, il m'était tout à fait apparu lors de l'étude démographique du canton, il n'avait pas échappé à M. SEBILLEAU de la Chambre de Commerce d'AGEN et nous avions alors convenu d'englober l'arrondissement de VILLENEUVE sur LOT.

Mais je tiens à préciser que l'idée première de DUQUIN était de faire appel à des vietnamiennes réfugiées en FRANCE et dont on ne sait que faire, et cette idée était parfaitement réalisable avec un peu d'imagination et moins de "viscosité mentale"...

Notre communauté eurasienne de Ste Livrade

était parfaitement apte à absorber 400 personnes et c'est un argument auquel M. CHENG eut été sensible puisque vous savez que c'est ce qu'il souhaitait. Mais dès lors que la Préfecture a commencé à ergoter sur cet aspect du problème qui entre parenthèses ne pèse pas lourd dans ses soucis, je suis bien placé pour le dire, on enlevait à M. CHENG un argument particulièrement incitatif.

J'en profite, quitte à être sévère, pour dire que je n'ai pas trouvé l'administration préfectorale à la hauteur, ni avant, ni pendant, ni après. Je veux bien admettre que tout venait d'y changer, ce qui est assez peu fréquent puisque du Préfet au Chef de Cabinet en passant par le Secrétaire Général, tous venaient d'arriver. Je n'arrive pas à trouver de circonstances atténuantes et cette attitude molle me paraît fâcheuse.

D'ailleurs la lettre de DUQUIN reflète assez bien ce que j'ai moi-même ressenti.

La crainte à l'égard des syndicats me paraît peu fondée. Je puis dire maintenant que j'avais désamorçé toutes les bombes de ce côté là: Les leaders d'opposition (communiste et socialiste locaux) étaient venus me voir spontanément et d'un commun accord, sans difficulté et uniquement par la simple réflexion on était tombé parfaitement d'accord pour favoriser et non pas pour démolir une telle promesse. J'ai de bonnes raisons de croire qu'ils étaient sincères.

Bref, il est bien dommage d'avoir nourri quelque espoir mais je pense que de cet échec il peut en sortir à terme quelque chose de positif.

Je tiens à vous remercier vivement pour toute l'aide que vous avez bien voulu nous apporter et à moi particulièrement qui n'avais aucune expérience de ce genre d'affaire. Je me permettrai, si vous le voulez bien, de vous faire parvenir la lettre que m'enverra très certainement M. PFOHE et qui nous dira ce qu'on peut espérer de l'avenir.

Je vous prie de croire à mes sentiments dévoués.

HONG KONG, le 19 décembre 1975

1804-B GAMMON HOUSE
12 MARCOURT ROAD
G. P. O. BOX No. 2421
TELEGR. "COMATTA HONGKONG"
TELEPHONE NO. H-222141 (3 LINES)
TELEX 83331 ECOFR HX

N° 3319

GD/y3

N O T E

PROJET D'INVESTISSEMENT ETRANGER
EN FRANCE

I. - PRESENTATION DE L'INVESTISSEUR

1°) Nom et adresse :

UNITEX LIMITED
Texaco Road,
TSUEN WAN,
NEW TERRITORIES
HONG KONG

Tél. : 12 - 420101

Directeur Général : M. Frank S. CEENG.

2°) Production :

Chemises tricotées (maille fine)¹.

Cette firme fabrique elle-même ses propres tissus en jersey. Elle emploie 1750 ouvriers et 155 employés et cadres soit au total près de 2000 personnes.

En dehors des firmes américaines, UNITEX LIMITED peut être considéré comme l'un des plus importants fabricants de chemises à maille fine.

Il produit 600.000 chemises par mois qui sont exportées à 99 % (70 % aux Etats-Unis, 25 % en Europe dont 20 en Allemagne Fédérale).

Cette firme travaille de la manière suivante : elle n'a pas de marque propre et invente très peu de modèles. Sa fonction est uniquement de produire pour de gros clients qui lui fournissent les griffes (dont certaines sont prestigieuses : PIERRE CARDIN, BALMAIN, BRONZINI, etc...), les modèles et s'occupent entièrement de la commercialisation en gros et au détail. A titre d'exemple, indiquons qu'une chemise tricotée de luxe (griffe de prestige française) est facturée par UNITEX à son client américain 50 \$HK (°), le prix au détail de cette chemise aux Etats-Unis est de 3,5 fois plus élevé (environ 30 à 35 \$US).

.../...

(°) 1 \$HK = 0,89 FF.

3°) Renseignements financiers :

a) Capital :

20 millions de dollars Hong Kong dont 16 versés.

Il est en quasi totalité réparti entre 3 personnes dont M. Frank CHENG, La société a été créée il y a 16 ans sur l'initiative de M. Frank CHENG, un shanghaien qui a quitté la Chine après 1949 et s'est formé au management américain pendant plusieurs années avant de commencer son affaire à Hong Kong.

b) Chiffre d'affaires :

- 1974-1975 : 80 millions de \$HK

- 1975-1976 : probablement 100 millions de \$HK.

c) Actifs nets (1975) :

24,4 millions de \$HK.

d) Bénéfice (1975) :

- avant imposition : 4,4 millions de \$HK

- net et après provision : 3 millions de \$HK.

x

x

x

II. - PRESENTATION DU PROJET D'INVESTISSEMENT

1°) Philosophie du projet :

Les possibilités d'exportation à partir de Hong Kong ne peuvent être développées sensiblement dans les années à venir en raison de la fermeture progressive des marchés, comme cela vient d'arriver avec la CEE : c'est ainsi que la RFA a souscrit à l'accord multifibre de juillet 1975, qui inclut les produits tricotés qui étaient exportés librement en Europe jusqu'alors.

.../...

UNITEX LIMITED est en train de créer une usine à Singapour pour profiter de quotas non utilisés mais il arrivera rapidement un moment où l'expansion à Singapour sera fatalement stabilisée. Il faut donc investir à l'intérieur des marchés eux-mêmes. M. Frank CHENG, d'ailleurs sur mes conseils, a d'abord pensé à investir au Brésil, dont il a un passeport. Ce projet est provisoirement mis en veilleuse au profit d'une possibilité d'investissement en Europe à cause des sollicitations de son principal client allemand (rappelons que l'Allemagne absorbe 20 % de la production d'UNITEX). Le pays choisi sera presque certainement la France au lieu de l'Allemagne pour une unique raison : la femme de M. CHENG aime notre pays.

Le projet se présente donc, dans ses principes, de la manière suivante : il sera réalisé en deux phases égales, la seconde n'étant lancée que si la première a des résultats concluants. Au moins la moitié de la production sera destinée à l'exportation : essentiellement sur la RFA et l'Europe du Nord, et à un degré moindre au Royaume-Uni et peut-être aux Etats-Unis. Les autres marchés européens n'absorberaient que des quantités résiduelles dans l'état actuel du réseau commercial d'UNITEX.

2°) Description :

a) l'usine se composera de deux unités de production employant chacune 200 personnes. Elle sera donc réalisée, comme indiqué ci-dessus, en deux phases. Elle comportera un investissement total de 400.000 \$US (près de 2 millions de Francs) : ce chiffre ne comprend que l'évaluation des machines requises. Cette évaluation n'inclut donc pas le coût du terrain et la construction des bâtiments. Il est entendu que l'usine s'occupera uniquement de la confection : en d'autres termes, elle n'aura pas la physionomie de l'usine-mère qui fabrique ses tissus en jersey. Ceux-ci seront soit importés de Hong Kong, soit achetés en Europe si les prix européens ou français sont compétitifs.

b) Besoins :

- un terrain de 25000m² est requis en prévision de l'expansion prévue pour les 10 prochaines années. L'usine devra comporter une surface couverte totale de 6000 m² sans préjudice d'une extension possible en cas d'expansion confirmée.

- main d'oeuvre : dans un premier temps 200 personnes sont requises. Si l'expérience est concluante, dans un délai très court, 200 autres personnes seront nécessaires. Sur ces 400 employés, qui seront en très grande majorité du sexe féminin, il y aura de 15 à 17 cadres qui seront français. La main d'oeuvre d'origine vietnamienne (réfugiés) n'est pas absolument nécessaire et l'usine accueillera bien entendu des ouvrières françaises. La préférence pour la main d'oeuvre vietnamienne tient à 2 raisons : M. CHENG pense a priori que cette main d'oeuvre est plus travailleuse, plus habile et plus consciencieuse que n'importe quelle autre. Par ailleurs, il y a une affinité de culture et de langue incontestable d'autant plus que le "project manager" qui va être envoyé en France ne parle que le cantonais, langue que pratiquent beaucoup de réfugiés vietnamiens.

.../...

- formation et encadrement : les ouvrières doivent avoir le niveau des études primaires. Elles seront formées sur place par des professionnels français si possible les futurs cadres (line leaders) qu'on ferait venir le cas échéant des régions à tradition textile. Avec une main d'oeuvre au départ non qualifiée et selon ce système de formation, l'expérience de M. CHENG lui permet de prévoir qu'il faudra 10 mois de production pour atteindre 75 % de la productivité normale, et au moins un an pour gagner 20 % supplémentaires. Quant à l'encadrement, UNITEX ne pense pas avoir plus d'une seule personne de Hong Kong encore que cette personne ne soit probablement pas appelée à résider dans la ville où se trouve l'usine. En conséquence, le directeur de l'usine et les cadres sont français, le personnel de Hong Kong n'agissant que comme conseil.

- transport, énergie et eau : il s'agit d'une industrie légère qui ne requiert donc pas de moyens de transport particuliers, la France semblant être dotée d'un bon réseau de transporteurs, routiers notamment. Il n'y a pas non plus de besoin spécial en énergie (150 Kwh environ). Enfin, la quantité d'eau nécessaire est insignifiante à moins que l'expansion et l'évolution du marché permettent de transférer dans l'usine française une hypothétique production de tissus de jersey, ce qui n'est pas envisagé dans l'unité de 400 employés en raison du coût particulièrement lourd des investissements.

c) Production prévue :

300.000 \$US (environ 1,3 million de Francs) par mois pour la phase I (200 personnes) et plus d'un demi million de \$US par mois pour l'usine entière de 400 personnes. Le but est de parvenir à ce chiffre d'affaires au bout de 18 mois à partir de la date de fonctionnement de l'usine.

3°) Elaboration de la décision :

Dans les trois mois qui viennent, UNITEX LIMITED devra prendre les deux mesures suivantes :

- décider vraiment une implantation en France,
- envoyer dans notre pays un "project manager" pour choisir le site.

4°) Choix de l'emplacement de l'usine :

Redon et Fougère ayant été écartés, le choix de l'emplacement sera fait entre les Vosges et Villeneuve-sur-Lot. Les Vosges présentent l'avantage de la présence d'une main d'oeuvre à tradition textile, pour laquelle le temps de formation sera réduit au minimum mais souffrent d'un double inconvénient : les troubles sociaux y sont excessifs et il n'est pas sûr qu'une main d'oeuvre ayant une forte tradition textile d'ailleurs contestée soit la meilleure possible dans un domaine où la compétition exige de nouvelles méthodes de travail et une nouvelle mentalité. Villeneuve-sur-Lot comporte l'inconvénient d'une main d'oeuvre qu'il faut former mais l'avantage d'une concentration substantielle de réfugiés vietnamiens qui, sans apparaître comme la panacée, restent appréciés a priori. Le "project manager" aura aussi, évidemment, à juger

.../...

des autres conditions d'installation : avantages fournis par l'administration et par les municipalités en particulier.

x

x

x

CONCLUSION :

1°) Evidemment, bien que le projet soit relativement précis, la décision d'investissement en France doit encore être débattue au sein du conseil d'administration d'UNITEX. Après cette décision de principe, il faudra que cette firme fasse un choix pour l'emplacement de son usine.

2°) Il est donc souhaitable que nous fournissions le plus rapidement possible à UNITEX LIMITED le maximum d'éléments d'appréciation non seulement en ce qui concerne les avantages que chaque municipalité concernée et l'administration peuvent offrir mais encore une documentation de base sur les conditions d'installation d'un investissement étranger en France, notamment notre régime fiscal et social général.

GEORGES DUQUIN
Conseiller Commercial

NOTE SUR LA REALISATION DU PROJET AU C.A.F.I.

=====

L'implantation de l'usine UNITEX dans la cité parait difficilement réalisable sur le plan matériel, au regard des besoins exprimés.

- 1°) : un terrain de 2 Ha 50 a

=====

sur une superficie totale de 7 ha 59 a 75 ca,
soit environ, le tiers de l'assise.

- 2°) : une surface couverte de 6.000 M2

=====

- les plus grands bâtiments de la cité, au nombre de 4, mesurent chacun 100m x 7,30 soit 730 M2

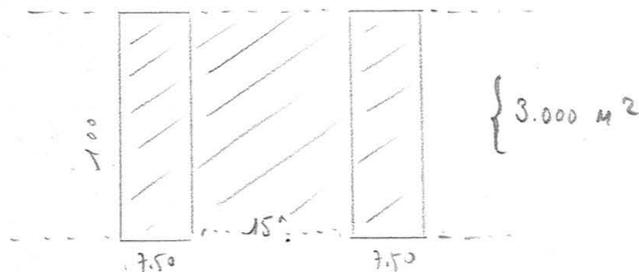
- Pour répondre à la demande, il faudrait 8 bâtiments semblables(au lieu des 4 existants) et encore n'atteindrait-on que 5.840 M2

- A titre indicatif, l'atelier HOUSTY qui occupe 2 bâtiments de ce type, couvre 1.460 M2.

- Les autres bâtiments de la cité mesurent 60m x 7,30, soit 438 M2. Il en faudrait 14 pour répondre aux besoins, - 1 seul disponible.

- En tout état de cause, cette utilisation supposerait le regroupement des occupants et un aménagement important, la surface couverte ainsi obtenue n'étant pas d'un seul tenant.

LE DIRECTEUR DU CENTRE



I - AERODROME d'AGEN-LA GARENNE: Situé à 3 kilomètres du Chef-Lieu.

Fréquence du Trafic

Deux rotations quotidiennes avec la Capitale
sauf les Samedi et Dimanche

- départ	AGEN	6h20	Arrivée	ORLY	8h30
- départ	AGEN	16h45	Arrivée	ORLY	19h30
- départ	ORLY	8h35	Arrivée	AGEN	11h20
- départ	ORLY	20h10	Arrivée	AGEN	22h25

II- AERODROME MUNICIPAL de VILLENEUVE-SUR-LOT :

situé à 15 kilomètres de SAINTES-LIVRADE

Terrain possédant une piste en dur de 1.100 mètres
axée est-ouest sur vents dominants
dans un site très dégagé

Le dégagement est assuré de nuit ou par temps couvert
sur les aérodromes de BERGERAC ou d'AGEN

Ce terrain a déjà accueilli des appareils à réaction
du type AIR-JET et MYSTERE 20

NOTE SUR LES SALAIRES ET LES CHARGES SOCIALES DANS L'INDUSTRIE
TEXTILE

1°/ SALAIRES :

Le salaire horaire dans l'industrie textile est fixé à 8 Francs pour les coefficients de qualification allant de 100 à 115. Pour les coefficients supérieurs, le salaire s'obtient en appliquant la formule suivante :

$$2,60 \text{ Francs} \times \frac{K}{100} + 4,20 \text{ Francs}$$

Cela donne les minimas suivants :

116 à 120	=	8,18 Francs
121 à 125	=	8,36 Francs
126 à 130	=	8,55 Francs
131 à 135	=	8,73 Francs
136 à 140	=	8,91 Francs
141 à 145	=	9,10 Francs
146 à 150	=	9,28 Francs
151 à 155	=	9,46 Francs
156 à 160	=	9,65 Francs
161 à 165	=	9,83 Francs
166 à 170	=	10,01 Francs
171 à 175	=	10,20 Francs
176 à 180	=	10,38 Francs
181 à 185	=	10,56 Francs
186 à 190	=	10,75 Francs
191 à 195	=	10,93 Francs
196 à 200	=	11,11 Francs
201 à 205	=	11,30 Francs
206 à 210	=	11,48 Francs

Après trois mois de présence dans l'entreprise, la rémunération effective ne peut être inférieure à 8,11 Francs de l'heure et 1 411 Francs par mois (base 174 heures).

2°: CHARGES SOCIALES :

Les charges sociales supportées par l'employeur sont les suivantes :

- Sécurité Sociale : 12,95 % des salaires
- Retraite : 7,50 % à la Sécurité Sociale et
2,64 % à la caisse complémentaire
- Assedic : 1,92 %
- Logement : 1 %
- Taxe d'apprentissage : 0,50 %
- Formation professionnelle continue : 1 %
- Taxe sur les salaires : 4,25 %

Total des charges = 31,76%